

COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public
N° 03.05.01

Séance du 30 octobre

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages

exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme MACIOTTA Sylvie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
22 /10/ 2020

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L' EXERCICE 2021

Date d'affichage
03 / 11 / 2020

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté

et publication du :

.././....

Demande à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder en 2020-2021 et 2021-2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci- après

Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020-2021 et 2021-2022

Destine le produit des coupes des parcelles 1,2,5,27,28,24,36 en 2020-2021 et parcelles 9 et 12 en 2021-2022

Fixe le montant de l'affouage à 7 euros le stère

Fixe les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

- Délivrance aux affouagistes inscrits sur la liste 2020-2021 du taillis, des arbres de moins de 35 cm de diamètre, des houppiers des arbres vendus. Pour des raisons de sécurité, les tiges de plus de 35 cm de diamètre doivent être exploitées par un professionnel

- Autorise la vente par l'Office Nationale des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis favorable du Maire

- L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants : Mr BOURHOVEN Christophe, Mr SCHMITT Pierre, Mr BERG André

- Les délais d'exploitation sont fixés comme suit :

01 / 04 / 2021 pour les taillis et petites futaies
01 / 04 de l'année suivant la décharge d'exploitation de la coupe pour les houppiers et les arbres vendus
Le délai d'enlèvement est fixé au 30 / 09 / 2021

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.02

Séance du 30 octobre

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck,
Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne,
M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme
MACIOTTA Sylvie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
22 /10/ 2020

Date d'affichage
03 / 11 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

COLIS DE NOEL

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un colis de Noël à tous les anciens âgés de plus de 65 ans, soit 80 personnes pour un montant unitaire HT de 21, 75 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.03

Séance du 30 octobre

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck,
Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne,
M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme
MACIOTTA Sylvie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
22 / 10 / 2020

Date d'affichage
03 / 11 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

SACHETS POUR LA SAINT NICOLAS

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer , à l'occasion de la Saint Nicolas, un sachet de confiserie à tous les enfants âgés de 0 à 10 ans, d'un montant unitaire de 8 euros.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG



COMMUNE D'ANOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Contribution budgétaire
N° 07.06.04

Séance du 30 octobre

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 7

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck,
Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne,
M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. CORNET Anthony, Mme
MACIOTTA Sylvie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
22 /10/ 2020

CONTRIBUTION SCOLAIRE AU SIS DE TUCQUEGNIEX

Date d'affichage
03 / 11 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Vu le courrier envoyé par le Syndicat Intercommunal scolaire de Tucquegnieux, sollicitant une participation financière de 68 euros pour une élève résidant à ANOUX et scolarisée au collège de Tucquegnieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette participation financière et autorise Mr le Maire à émettre le mandat correspondant dès réception.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX

Le Maire,
André BERG

